

HOLDING FRED COHEN
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 500 000 euros
Siège social : 36 rue Edgar Brandt
72000 LE MANS
RCS LE MANS 531 492 874

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le deux janvier,
A dix heures,

Monsieur Frédéric COHEN
demeurant 33 Route des forges 72330 PARIGNE LE POLIN,

Associé unique et seul Gérant de la Société HOLDING FRED COHEN,

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 1000 euros composant le capital social de la Société HOLDING FRED COHEN,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 36 rue Edgar Brandt 72000 LE MANS au 136 rue Nationale 72000 LE MANS à compter du 2 janvier 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 – Siège social

"Le siège social est fixé 136 rue Nationale 72 000 LE MANS"

Le reste de l'article demeure inchangé.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Frédéric COHEN

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.